

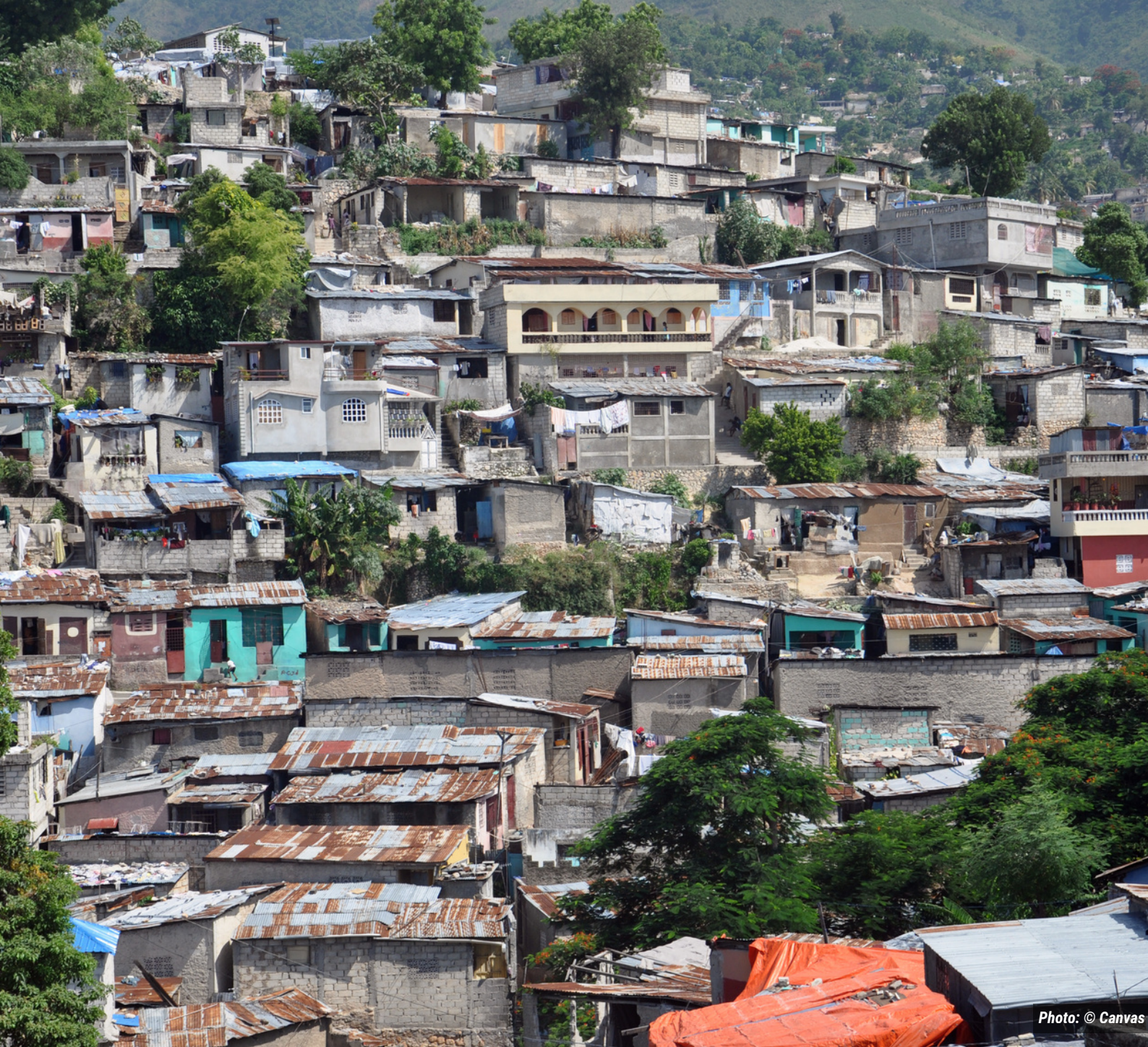


Photo: © Canvas

FLASH REPORT

Haïti – Violences des gangs : 613 morts et 375 blessés dans la
Plaine du Cul-de-Sac et Cité Soleil entre mars et juillet 2026



BINUH

AOÛT 2026

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
CARTE DES ENTREPRISES ET DE LA PRÉSENCE DES GANGS DANS LA ZONE DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC ET CITÉ SOLEIL.....	5
PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES ET JURIDIQUES.....	6
1. CONTEXTE	7
1.1. Violences armées entre 2024 et 2026	7
1.2. Gangs impliqués dans les affrontements de la Plaine du Cul-de-Sac et de Cité Soleil, entre le 6 mars et le 31 juillet	9
1.3. Données sur les personnes tuées et blessées lors des affrontements entre gangs dans la Plaine du Cul-de-Sac et à Cité Soleil, entre le 6 mars et 31 juillet 2026	10
1.4. Chronologie des incidents entre le 6 mars et le 31 juillet	11
2. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PHASES DES AFFRONTEMENTS.....	12
2.1. Phase 1 : Première vague de violence armée, 6 mars et 18 avril	12
2.2. Phase 2 : Deuxième vague de violence armée, 19 avril – 9 mai	15
2.3. Phase 3 : Troisième vague de violence armées, 10 mai – 3 juin	16
2.4. Phase 4 : Quatrième vague de violence armée : du 4 juin au 31 juillet	18
3. ENJEUX ÉCONOMIQUES DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC.....	21
4. RÉPONSE DES AUTORITÉS	23
RECOMMANDATIONS.....	25
Annexe I : Données sur les personnes tuées et blessées et principaux lieux d'affrontements entre gangs dans la Plaine du Cul-de-Sac et autres zones de la commune de Cité Soleil, entre le 6 mars et 31 juillet 2026	26
Annexe II : Méthodologie	28
Notes de bas de page	30



RESUME EXECUTIF

Entre le 6 mars et le 31 juillet 2026, la commune de Cité Soleil et, en particulier, la zone connue sous le nom de « Plaine du Cul-de-Sac »¹, ont été le théâtre d'une recrudescence des violences armées liées aux rivalités opposant des gangs criminels. Ces affrontements se sont inscrits dans un contexte marqué à la fois par une recomposition et une fragilisation de la coalition des gangs *Viv Ansanm* et par une pression accrue des forces de sécurité dans d'autres secteurs de la capitale. Cette pression des forces de sécurité a entraîné le déplacement de membres de gangs vers la Plaine du Cul-de-Sac, exacerbant les tensions et les luttes pour le contrôle d'opportunités de revenus illicites dans cette zone.

S'étant déroulés en plusieurs phases, ces affrontements ont impliqué au moins deux groupes de gangs aux alliances fluctuantes et ont entraîné des pertes humaines élevées, touchant à la fois des personnes associées aux gangs et des personnes non associées aux gangs.

Selon les informations recueillies et recoupées par le Service de droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) au total, au cours de la période considérée, au moins 613 personnes ont été tuées et 375 autres ont été blessées².

Si 64 % des personnes tuées et blessées étaient associées à des gangs, près d'un tiers ne l'était pas et ont été touché par des balles perdues ou délibérément exécutées ou agressées en raison de soupçons de liens avec des gangs rivaux ou les forces de sécurité. Les données du SDH indiquent aussi que 90 % des personnes tuées et blessées ont été enregistrées dans le cadre de violences commises par les gangs, près de 9 % lors d'opérations des forces de sécurité et 1% à la suite d'actes de violence populaire contre des personnes soupçonnées d'être affiliées à des gangs.

À cela s'ajoutent plus de 176 femmes et filles³, âgées de 10 à 71 ans, victimes de viols, y compris de viols collectifs, par des membres de gangs, souvent comme forme de « punition » à l'encontre de populations vivant dans des zones sous le contrôle de gangs rivaux. En raison de la peur de représailles, de la stigmatisation et d'un accès limité aux services, ces cas sont probablement sous-déclarés.

Les gangs se sont également attaqués aux bâtiments publics et privés, entraînant la suspension de la plupart des activités commerciales et des services de base dans les quartiers affectés par la violence, notamment les écoles et les services de santé⁴. L'impact humanitaire et socio-économique a été majeur, avec plus de 18 000 personnes contraintes à se déplacer⁵.

Les informations disponibles indiquent que plusieurs des actes documentés, notamment les meurtres, les viols collectifs et les destructions de biens et de bâtiments accueillant des prestataires de services essentiels, pourraient constituer de graves violations du droit international des droits de l'homme.

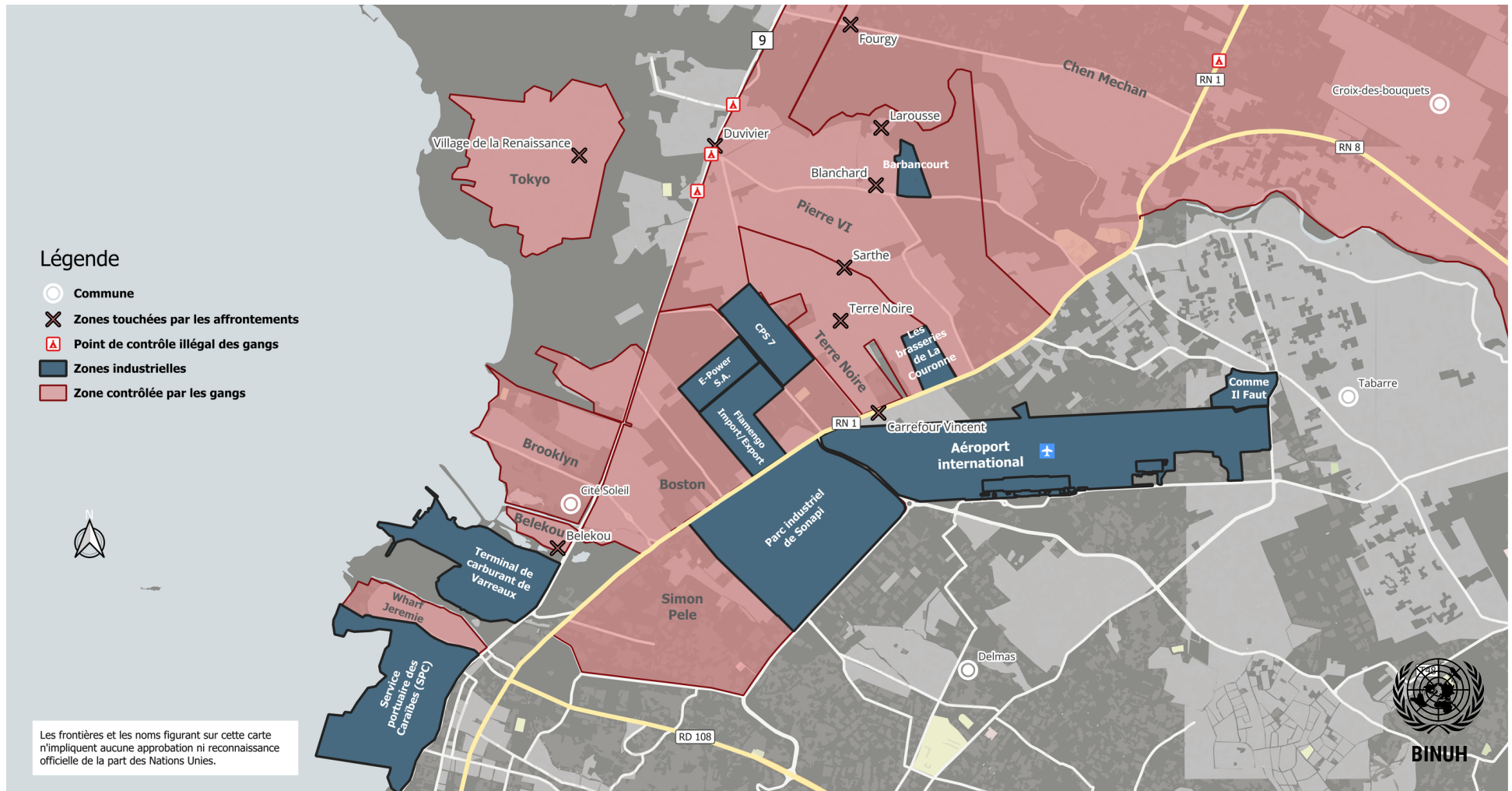
Ce niveau d'affrontement entre les gangs et de violations des droits de l'homme n'avait plus été documenté dans cette partie de la capitale depuis les mois de janvier et février 2024, dans le cadre de luttes territoriales entre les membres des alliances criminelles du *G9* et du *G-PèP*⁶.

À cet égard, la zone de la Plaine du Cul-de-Sac demeure très convoitée par les gangs, car elle abrite plusieurs entreprises commerciales et est traversée par deux routes stratégiques permettant aux camions en provenance du port à conteneurs de la capitale et du terminal pétrolier de Varreux de rejoindre le principal axe routier reliant le nord du pays.

À la fin du mois de mars 2026, des opérations des forces de sécurité ont été menées dans la Plaine du Cul-de-Sac et à Cité Soleil, parfois avec l'appui d'une société militaire privée. Cependant, ces interventions sont restées limitées face à l'ampleur de la violence des gangs dans ces zones. En outre, des allégations faisant état de liens entre des membres de ces gangs et des éléments de la Police nationale d'Haïti (PNH) ont aussi été rapportés.

Dans ce contexte, la persistance d'un niveau élevé de violence dans la Plaine du Cul-de-Sac et à Cité Soleil, et l'absence de présence policière durable, a eu des conséquences graves pour la protection des populations, la stabilité économique et l'autorité de l'État.

CARTE DES ENTREPRISES ET DE LA PRÉSENCE DES GANGS DANS LA ZONE DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC ET CITÉ SOLEIL



PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES ET JURIDIQUES

La distinction établie dans ce rapport entre « personnes associées aux gangs » et « personnes non associées aux gangs » est une distinction exclusivement descriptive, et non une catégorie juridique emportant des conséquences sur le statut des personnes.

Cette distinction est utilisée à des fins d'analyse, afin d'établir les modes opératoires des gangs, de mesurer l'impact de la violence sur les catégories de population les plus vulnérables non impliquées dans des activités criminelles et, plus globalement, de comprendre les dynamiques de violence afin de proposer des recommandations concrètes pour y répondre et les prévenir.

Conformément au droit national et aux obligations internationales d'Haïti en matière de droits de l'homme, les droits fondamentaux, en particulier le droit à la vie, doivent être garantis à toute personne, sans discrimination, y compris indépendamment de son appartenance réelle ou présumée à un gang.

Les violences perpétrées par les gangs ont entraîné des meurtres, des violences sexuelles, la destruction intentionnelle de biens, des restrictions d'accès aux services essentiels ainsi que d'autres graves atteintes aux droits de l'homme. L'État demeure tenu, en vertu de ses obligations internationales, de respecter, protéger et garantir les droits fondamentaux de la population, notamment le droit à la vie, à la sécurité de la personne et à l'intégrité physique. À ce titre, tout recours à la force par les forces de l'ordre, y compris lorsque certaines de leurs fonctions sont déléguées à des acteurs privés, doit respecter les principes de légalité, de précaution, de nécessité, de proportionnalité, de non-discrimination et de responsabilité⁷. Ces principes limitent strictement le recours à la force potentiellement létale aux situations où elle est inévitable pour protéger des vies face à une menace imminente, et uniquement en dernier recours, lorsque d'autres mesures moins extrêmes, telles que la capture ou la neutralisation non létale, ont été épuisées ou jugées inadéquates⁸.



1. CONTEXTE

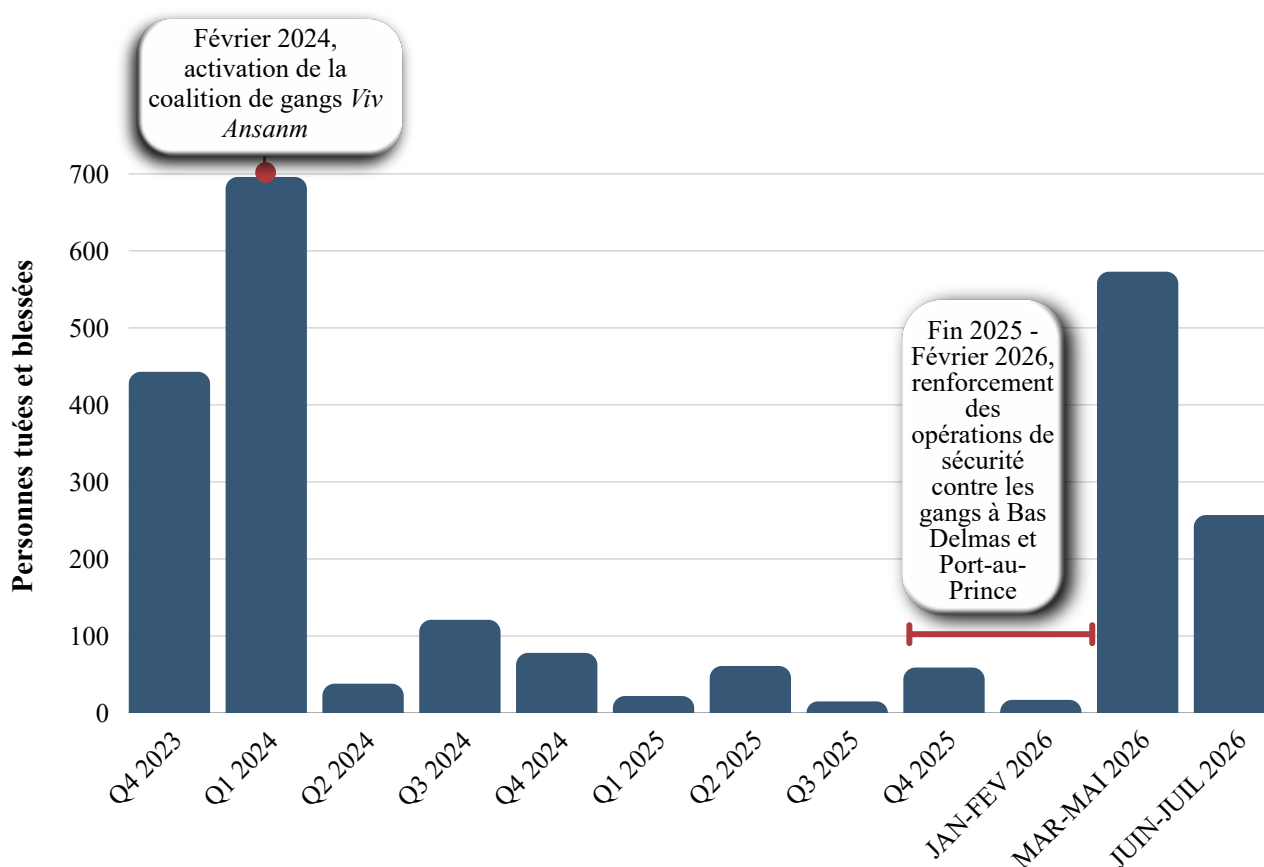
La commune de Cité Soleil, et en particulier la Plaine du Cul-de-Sac – une zone d'intérêt économique et stratégique importante pour les entreprises qui y sont installées et les gangs criminels qui y opèrent – n'avait plus connu de violences armées majeures, depuis le début de l'année 2024.

1.1 VIOLENCES ARMÉES ENTRE 2024 ET 2026

Au début de l'année 2024, la zone de la Plaine du Cul-de-Sac, ainsi que plusieurs localités avoisinantes de Cité Soleil, ont été le théâtre de violents affrontements entre les gangs du *G9* et ceux du *G-Pèp*, sur fond de luttes territoriales. Ainsi, au cours des mois de janvier et février 2024, les attaques des gangs avaient fait dans ces zones plus de 402 morts et 254 blessés⁹ dont la plupart était des personnes non associées aux gangs, touchées par des balles perdues ou ciblées pour la simple raison qu'elles habitaient dans une zone contrôlée par un gang rival. Les gangs avaient aussi attaqué les locaux d'une distillerie, tuant un agent de sécurité et mettant le feu à huit hectares de cultures¹⁰. Ces attaques avaient cessé autour du 29 février 2024, lorsque plusieurs personnalités de la zone s'étaient réunies avec des chefs de gangs et étaient parvenues à négocier une cessation des confrontations pour permettre aux entreprises de la Plaine du Cul-de-Sac de continuer à fonctionner.

Au même moment, dans le reste de la capitale, sous l'impulsion de la coalition *Viv Ansanm*¹¹, les gangs changeaient de tactique en réduisant les affrontements directs et les confrontations territoriales, en vue, d'une part, de concentrer leurs attaques sur les institutions et infrastructures publiques (tels que bâtiments ministériels, prisons et commissariats de police, entre autres), ainsi que les propriétés privées et, d'autre part, de renforcer leur gouvernance criminelle dans les zones déjà sous leur contrôle.

Victimes de meurtres et de blessures (personnes non associées aux gangs et personnes associées aux gangs) lors d'attaques de gangs dans la plaine du Cul-de-Sac et l'ensemble de Cité Soleil, 2024-2026



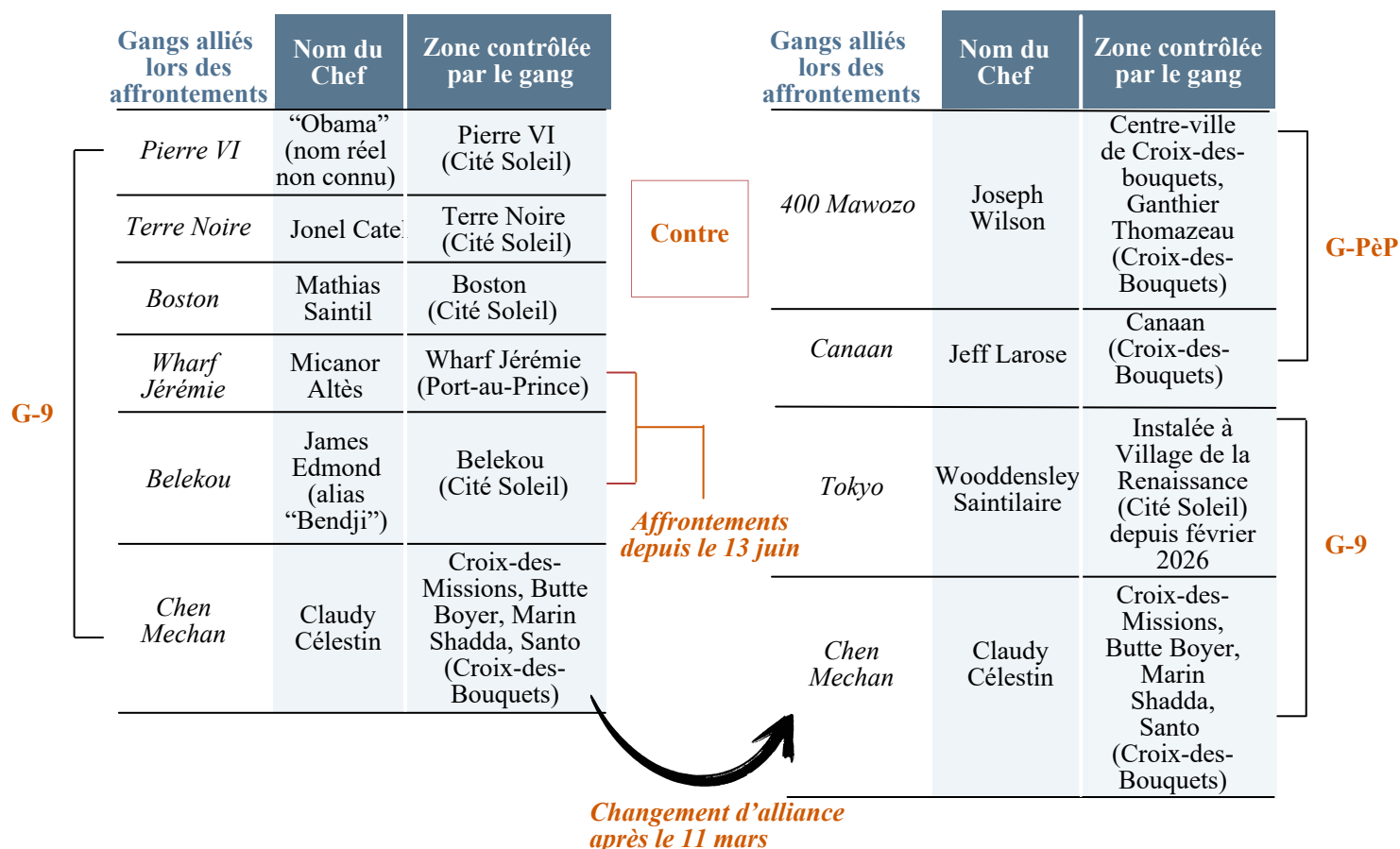
La reprise des affrontements entre gangs depuis le mois de mars 2026 dans la Plaine du Cul-de-Sac peut en partie s'analyser à la lumière de l'intensification des opérations menées par les forces de sécurité dans plusieurs secteurs de la capitale sous le contrôle des gangs, notamment à Bel-Air, au centre-ville de Port-au-Prince et à Fort National (commune de Port-au-Prince), ainsi que dans les quartiers situés entre Delmas 1 et Delmas 18, communément appelés « Bas-Delmas » (commune de Delmas).

Menées depuis la fin de l'année 2025, ces opérations, appuyées à certaines occasions par une société militaire privée, ont causé de nombreux morts et blessés au sein de plusieurs gangs, dont ceux de *Delmas 6*, *Krache Dife*, *La Saline*, *Les Argentins* et *Tokyo*¹².

Elles ont aussi contraint ces mêmes gangs à abandonner leurs bases pour chercher refuge dans d'autres communes de la capitale comme Cité Soleil et Croix-des-Bouquets. Ce déplacement a provoqué des tensions avec les gangs déjà présents dans ces zones.

1.2 GANGS IMPLIQUÉS DANS LES AFFRONTEMENTS DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC ET DE CITÉ SOLEIL, ENTRE LE 6 MARS ET LE 31 JUILLET

Les affrontements ont impliqué différents gangs en fonction principalement de deux alliances fluctuantes.



Au cours des premiers mois de l'année 2026, plusieurs informations recueillies par le SDH ont aussi fait état de liens présumés entre certains de ces gangs et des éléments de la Police nationale d'Haïti, notamment pour la commission ou la facilitation d'activités criminelles. À cet égard, selon la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), en février 2026, un réseau criminel composé de 17 personnes, dont cinq policiers présumés soutenir le gang de *Tokyo* et être impliqués dans des enlèvements dans les communes de Delmas, de Pétion-Ville et de Port-au-Prince, a été démantelé par ses services. Les policiers interpellés, dont certains étaient aussi employés par des sociétés de sécurité privées haïtiennes, auraient servi d'escortes pour des membres de gangs ou les auraient approvisionnés en armes et munitions.

1.3 DONNÉES SUR LES PERSONNES TUÉES ET BLESSÉES LORS DES AFFRONTEMENTS ENTRE GANGS DANS LA PLAINE DU CUL-DE-SAC ET À CITÉ SOLEIL, ENTRE LE 6 MARS ET 31 JUILLET 2026

Lors des affrontements survenus dans la Plaine du Cul-de-Sac et à Cité Soleil, entre le 6 mars et le 31 juillet 2026, au moins 613 personnes ont été tuées et 375 autres blessées¹³.

	Total	Personnes non associées aux gangs	Personnes associées aux gangs
Personnes tuées	613	214 personnes <i>91 hommes, 74 femmes, 37 garçons, 12 filles</i>	399 personnes <i>391 hommes, 8 femmes</i>
Personnes blessées	375	139 personnes <i>74 hommes, 37 femmes, 11 garçons, 17 filles</i>	236 personnes <i>Tous des hommes</i>

Parmi les victimes, 90 % ont été tuées ou blessées en raison des violences perpétrées par les gangs¹⁴ ; 9 % lors des opérations des forces de sécurité et d'une société militaire privée¹⁵; et 1 % à la suite de violences dites « populaires » contre des individus soupçonnés d'être affiliés à des gangs¹⁶.

1.4 CHRONOLOGIE DES INCIDENTS ENTRE LE 6 MARS ET 31 JUILLET

PREMIÈRE VAGUE DE VIOLENCE

6 MARS -
18 AVRIL

- Début février, le gang de *Tokyo* s'installe à Village de la Renaissance après avoir été expulsé de sa base à Delmas par des opérations de sécurité. Cette installation rencontre l'opposition des gangs *Chen Mechan*, *Pierre VI* et *Terre Noire*, mais est appuyée par les gangs de *400 Mawozo* et *Canaan*, qui souhaitent étendre leur influence dans la zone.
- Entre le 6 et le 11 mars, ces violences font au moins 74 morts et 76 blessés.
- À la suite de ces affrontements, *Chen Mechan* rejoint l'alliance de *400 Mawozo* et de *Canaan*.
- Le 28 mars une compagnie militaire privée lance 4 drones explosifs dans une maison où logeait le chef du gang de *Canaan*, tuant 9 personnes associées à ce gang.
- Une accalmie est observée entre le 12 et le 18 avril, après des intermédiations menées par des entreprises de La Plaine du Cul-de-Sac.
- Lors de cette première vague de violence, 111 femmes et filles, dont la plus jeune avait à peine 10 ans, ont été victimes de viols et des viols collectifs commis par des membres gangs.

DEUXIÈME VAGUE DE VIOLENCE

19 AVRIL -
9 MAI

- Entre le 19 et 22 avril, les violences s'intensifient à nouveau, faisant au moins 117 morts et 125 blessés.
- Le 20 avril, une patrouille de l'UTAG intercepte, à Sarthe, un minibus transportant des membres des *400 Mawozo*, tuant 12 d'entre eux lors d'un l'échange de tirs.
- Entre le 23 avril et le 9 mai, les violences s'atténuent. Elles font cependant 22 morts et 2 blessés.
- Entre le 19 avril et 9 mai, 46 femmes et filles âgées entre 21 et 55 ans sont victimes de viols et de viols collectifs commis par des gangs.

TROISIÈME VAGUE DE VIOLENCE

10 MAI -
3 JUIN

- De violents affrontements reprennent entre le 10 et le 13 mai, faisant au moins 147 morts et 75 blessés.
- Entre le 14 et le 21 mai, une nouvelle accalmie est observée. Cependant 10 personnes sont tuées et 6 viols collectifs sont documentés.
- Le 20 mai, une "trêve" aurait été conclue entre les gangs, sans accord toutefois sur le retrait du gang de *Tokyo* du Village de la Renaissance.

QUATRIÈME VAGUE DE VIOLENCE

4 JUIN -
31 JUILLET

- Au début du mois de juin, les tensions entre les gangs se sont poursuivies.
- Le 13 juin, au moins 61 personnes ont été tuées et 20 autres blessées lors d'une attaque sur une procession "rara" qui fêtait le match de la Coupe du monde de football entre Haïti et l'Écosse.
- Un cycle de violence s'installe alors entre les gangs, faisant, entre le 14 et le 20 juin, 45 morts et 25 blessés, tandis que 13 personnes sont enlevées par le gang de *Wharf Jérémie*.
- Plusieurs opérations de police sont menées à partir du 15 juin. Au cours de celles-ci, 10 personnes sont tuées et huit autres blessés.
- Néanmoins, des affrontements entre les gangs de *Belekou* et de *Wharf Jérémie* se poursuivent et s'étendent même en direction du terminal pétrolier de Varreux. Entre le 19 et le 22 juin, ces violences font 20 morts et 26 blessés, dont la majorité touchés par des balles perdues.
- Bien que l'intensité des affrontements diminue à partir du 23 juin, les tensions demeurent élevées. Depuis lors, et jusqu'au 31 juillet, 44 personnes sont tuées à Cité Soleil, la plupart des victimes ayant été ciblées parce qu'elles étaient soupçonnées de soutenir des gangs rivaux ou accusées d'avoir enfreint les règles imposées par les gangs.



2. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PHASES DES AFFRONTEMENTS

2.1 PHASE 1 : PREMIÈRE VAGUE DE VIOLENCE ARMÉE 6 MARS ET 18 AVRIL

L'arrivée des membres du gang de *Tokyo* dans la petite localité de Village de la Renaissance (Cité Soleil), au début du mois de février 2026, a provoqué une modification des alliances entre les gangs opérant dans la Plaine du Cul-de-Sac. Cette localité n'était jusqu'alors sous le contrôle d'aucun gang, en raison de son relatif isolement et des possibilités limitées de génération de revenus illicites.

L'un des premiers objectifs du gang de *Tokyo* a été de rétablir sa capacité opérationnelle et de capter de nouveaux revenus illicites, après avoir été délogé de la zone de Bas Delmas par des opérations des forces de sécurité. À cet égard, très rapidement, les membres de ce gang ont installé un point de contrôle le long de la Route 9, à l'entrée sud du Village de la Renaissance.

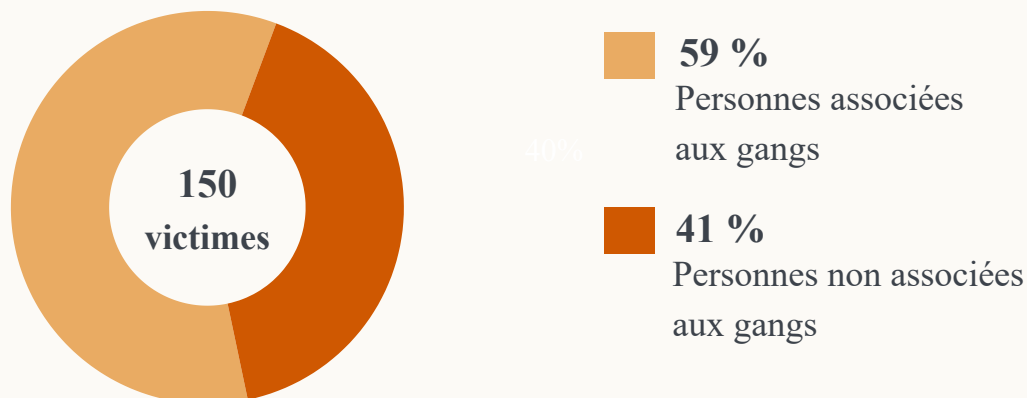
Destiné à extorquer les camions de marchandises et les véhicules de transport se dirigeant vers le nord de la capitale, l'installation de ce point de contrôle a rencontré l'opposition des gangs de *Chen Mechan*, *Pierre VI* et *Terre Noire*, opérant à proximité et bénéficiant aussi de revenus provenant de l'extorsion de camions empruntant la Route nationale 1 – notamment au niveau de Sarthe et de Duvivier. En revanche, les gangs de *400 Mawozo* et *Canaan*, basés à Croix-des-Bouquets, ont appuyé cette installation, ayant eux même une volonté d'étendre leur influence dans cette zone.

Les premiers affrontements ont débuté le 6 mars, à la suite de la mort de deux éléments du gang de *Canaan*, tués par des membres du gang *Chen Mechan*, et se sont poursuivis jusqu'au 11 mars. Ces violences ont opposé deux alliances – d'un côté les gangs de *400 Mawozo*, *Canaan* et *Tokyo*, et de l'autre ceux de *Chen Mechan*, *Pierre VI* et *Terre Noire*, et se sont concentrées dans les zones de Blanchard, Duvivier, Fourgy, Terre Noire et Village de la Renaissance (Cité Soleil), ainsi qu'à Bon Repos, Lilavois, Moleya et Sicot (Croix-des-Bouquets).

Au cours de ces six jours, au moins 74 personnes ont été tuées (20 personnes non associées aux gangs et 54 personnes associées aux gangs) et 76 autres ont été blessées (40 personnes non associées aux gangs et 36 personnes associées aux gangs)¹⁷.

VICTIMES DES ATTAQUES DE GANGS

Meurtres et blessures documentées, 6-11 mars



Si une grande majorité des personnes appartenant aux gangs (69) ont été tuées ou blessées lors d'échanges de tirs¹⁸, d'autres ont été exécutées après avoir été maîtrisées et désarmées. Ainsi, le 8 mars, 15 personnes associées au gang de *Canaan* ont été capturés par le gang de *Pierre VI* à l'intérieur du lycée de Duvivier, où ils se cachaient, puis abattus.

Parmi les personnes non associées aux gangs (60), 37 ont été tuées ou blessées à l'intérieur de leur habitation ou en tentant de fuir dans les rues¹⁹. Vingt-trois autres²⁰ ont été victimes d'exécution ou ont été sévèrement battues après avoir été accusées de collaboration présumée avec des gangs rivaux ou avec la police, ou même pour avoir refusé de rejoindre les rangs des gangs*.

À la suite de ces incidents, le gang *Chen Mechan*, qui s'était initialement opposé à la prise de contrôle du Village de la Renaissance par le gang de *Tokyo*, a changé d'alliance pour se rallier aux gangs de *400 Mawozo* et de *Canaan*. Selon des sources communautaires, ces deniers lui auraient proposé leur soutien pour prendre le contrôle des quartiers de *Pierre VI* et de *Terre Noire* (Cité Soleil).



* Le 11 mars à Duvivier (Cité Soleil), 20 hommes résidant dans le quartier *Pierre VI* (Cité Soleil) ont été violemment battus par des membres du gang contrôlant cette zone après avoir refusé les ordres du chef du gang de les rejoindre dans les affrontements et d'aider à ériger des barricades pour protéger le quartier contre les gangs rivaux. Deux d'entre eux ont succombé à leurs blessures.

Source : SDH

Entre le 12 mars et le 18 avril, une relative accalmie a été notée. Celle-ci aurait résulté d'intermédiations menées par des entreprises installées dans la Plaine du Cul-de-Sac, une approche employée au moins depuis 2022 pour éviter que les violences ne paralysent leurs activités et ne mettent leur personnel en danger.

Malgré cette accalmie, dans les zones de Duvivier, Fourgy et Terre Noire (Cité Soleil), sept personnes ont été tuées²¹, dont deux jeunes garçons âgés de 17 ans. Ces derniers ont été abattus le 24 mars par le chef du gang de *Terre Noire*, après avoir été accusés de transmettre des informations au gang *Chen Mechan*.

Qui plus est, tout au long de cette première vague de violence armée, le SDH a pu confirmer auprès de prestataires de service au moins 111 cas de violences sexuelles, y compris des viols collectifs, par des membres de gangs cagoulés et armés, en particulier dans les zones de Canaan, Duvivier, Pierre VI et Sarthe.

Les victimes, qui se sont entretenues avec les chargés des droits de l'homme, ont indiqué avoir été attaquées après que des assaillants aient pénétré de force dans leur maison, généralement en soirée, surprenant les victimes et leurs proches*. Dans plusieurs cas, ces hommes armés ont sévèrement battu les enfants ou d'autres membres de la famille avant de violer les victimes.

D'autres survivantes ont déclaré avoir été interceptées dans les rues, alors qu'elles rentraient chez elles, puis conduites dans des zones broussailleuses, où elles ont été violées.

Enfin, si au cours de cette période, les forces de sécurité haïtiennes ne sont pas intervenues, une société militaire privée a lancé quatre drones explosifs dans la zone de Canaan (Croix-des-Bouquets), à proximité d'une maison dans laquelle logeait le chef du gang de ce même zone, tuant neuf membres du gang qui assuraient la garde du bâtiment.

** Le 11 avril, l'une des survivantes, âgée de 33 ans et résidant à Pierre VI, se trouvait chez elle en train de préparer à manger pour ses trois enfants, âgés de quatre à huit ans, lorsqu'elle a entendu des cris provenant de la rue : « Bandi yo anvayi nou ! » (« Les bandits nous envahissent ! »). Elle a immédiatement quitté son domicile avec ses enfants et s'est réfugiée dans un espace ouvert situé dans la zone de Carrefour Trois Mains (Tabarre), où se trouvait déjà un grand nombre de personnes déplacées.*

À la tombée de la nuit, vers 18 heures, n'ayant plus entendu de tirs et pensant que les membres des gangs avaient quitté la zone, elle est retournée chez elle avec ses enfants. Peu après, quelqu'un a violemment frappé à la porte. Pensant qu'il s'agissait de son mari, elle a ouvert avant de se retrouver face à cinq hommes armés et cagoulés. Ces derniers lui ont demandé pourquoi elle se trouvait encore dans la zone, puis l'ont sévèrement battue à coups de crosse, avant de la violer collectivement en présence de ses enfants.

Le lendemain, la victime s'est rendue dans un centre de santé, où elle a reçu des soins médicaux. Après l'agression, elle s'est d'abord réfugiée chez une amie dans la commune de Carrefour avant de rejoindre à nouveau un site de déplacés.

Source : SDH



2.2 PHASE 2 : DEUXIÈME VAGUE DE VIOLENCE ARMÉE, 19 AVRIL – 9 MAI

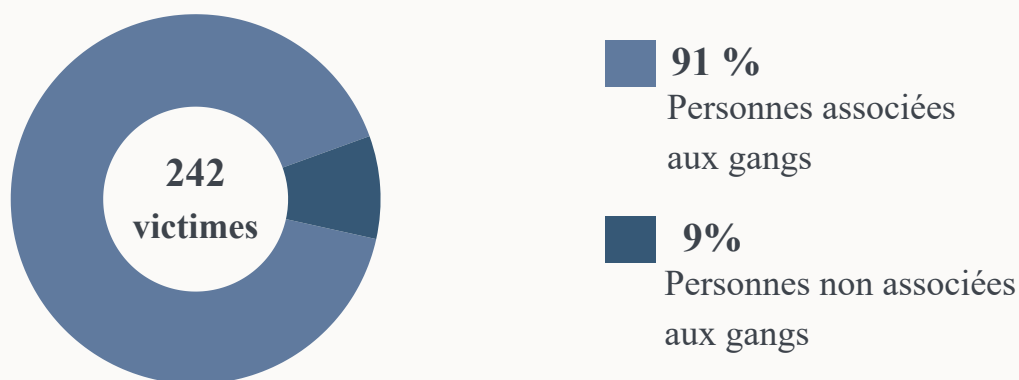
À partir du 19 avril 2026, une nouvelle intensification des affrontements entre gangs a été observée dans plusieurs zones de la Plaine du Cul-de-Sac, notamment à Fourgy, Pierre VI, Terre Noire et Sarthe, en raison de la détermination du gang de *Tokyo* à maintenir sa présence au sein du Village de la Renaissance.

Selon les données du SDH, en moins de trois jours, du 19 avril au 22 avril, au moins 117 personnes ont été tuées (110 personnes associées aux gangs et sept autres personnes non associées aux gangs) et 125 autres blessées (110 personnes associées aux gangs et 15 personnes non associées aux gangs)²².

Toutes les personnes associées aux gangs ont été tuées ou blessées lors d'échanges de tirs dans les quartiers de Pierre VI et Terre Noire.

VICTIMES DES ATTAQUES DE GANGS

Meurtres et blessures documentées, 19-22 avril



La plupart des personnes non associées aux gangs (19) ont été atteintes par des balles perdues à l'intérieur de leur habitation ou sur le site de personnes déplacées situé au niveau de la mairie de Sarthe. Le SDH a aussi documenté la mort violente de deux hommes. L'un d'entre eux, âgé de 71 ans, a été abattu, le 19 avril, par le chef du gang *Boston* alors qu'il s'était approché de lui pour demander de la nourriture. L'autre victime a été tuée le 20 avril par des membres du gang de *Pierre VI*, après avoir été accusée de transmettre des informations au gang de *Canaan*.

L'une des premières interventions des forces de sécurité haïtiennes depuis le début des affrontements a été enregistrée le 20 avril dans la zone de Sarthe. En l'occurrence, des agents de l'Unité Temporaire Anti-Gang (UTAG), qui patrouillaient à bord d'un véhicule blindé sur la route de Sarthe, ont intercepté un minibus transportant des personnes associées au gang des *400 Mawozo*. Au cours des échanges de tirs qui ont suivi, au moins 12 de ces personnes, toutes des hommes, ont été tuées. Aucune victime n'a été enregistrée parmi les policiers.

Après le pic de violence du 19 au 22 avril, les affrontements entre gangs se sont de nouveau atténués à partir du 23 avril, bien que des personnes non associées aux gangs aient continué d'être victimes d'exactions ciblées²³.

** Le 25 avril, une femme qui traversait à pied la zone de Duvivier, en provenance de Fourgy, a été interceptée par des membres du gang de Pierre VI, qui l'ont harcelée de questions sur les raisons de sa présence dans la zone. Selon des témoins de l'incident, paralysée par la peur, elle n'a pas été en mesure de répondre. Les membres du gang l'ont alors accusée d'être une informatrice du gang de Chen Mechan et l'ont exécutée sur place.*

Source : SDH



Parmi les victimes figure une jeune fille de neuf ans, tuée d'une balle à la tête, le 29 avril, dans le quartier de Furgy, par des personnes associées au gang *Chen Mechan* parce qu'elle venait du quartier contrôlé par le gang de *Terre Noire*. La fillette se trouvait avec sa mère au carrefour de Duvivier lorsqu'elle a été touchée, tandis que sa mère est parvenue à s'échapper. Quatre autres personnes (trois hommes et une femme*) ont aussi été tuées soit pour avoir refusé de collaborer avec des membres de gangs, soit parce qu'elles étaient accusées de recueillir des informations pour des gangs rivaux.

À l'instar de la première vague de violences, de nombreuses violences sexuelles ont été rapportées au cours de cette seconde phase. Entre le 19 avril et 9 mai, au moins 46 femmes, âgées entre 21 et 55 ans, ont été victimes de viols, y compris de viols collectifs, par des membres des gangs. Parmi les cas documentés par le SDH, le 5 mai, une femme a été victime d'un viol collectif à Fourgy, par un groupe d'hommes armés. Ces derniers ont d'abord incendié son habitation, provoquant la mort de son mari et sa petite fille, âgée d'à peine deux ans. Ils l'ont ensuite violée en présence de son fils de 10 ans, qui avait survécu à l'incendie.

2.3 PHASE 3 : TROISIÈME VAGUE DE VIOLENCE ARMÉES, 10 MAI – 3 JUIN

À partir du 10 mai 2026, une nouvelle flambée de violence a été enregistrée dans plusieurs quartiers de Cité Soleil, notamment à Blanchard, Duvivier, Larousse, Pierre VI, Sarthe, Terre Noire et Village de la Renaissance. Cette flambée a duré quatre jours, jusqu'au 13 mai, et a fait au moins 147 morts (114 personnes associées aux gangs et 33 personnes non associées aux gangs) et 75 blessés (68 personnes associées aux gangs et sept personnes non associées aux gangs)²⁴.

VICTIMES DES ATTAQUES DE GANGS

Meurtres et blessures documentées, 10-13 mai



Selon les informations recueillies par le SDH, toutes les personnes associées aux gangs ont été tuées ou blessées lors d'échanges de tirs. Les personnes non associées aux gangs ont quant à elles été touchées de différentes manières. Dans un premier temps, huit personnes (cinq hommes, une femme et deux garçons) ont été atteintes par des balles perdues alors qu'elles se trouvaient chez elles ou dans les rues. Huit autres (cinq hommes, deux femmes et une fille âgée de deux ans), qui tentaient de fuir les quartiers de Larousse et de Sarthe, ont été abattues délibérément dans les rues par des membres des gangs *400 Mawozo*, *Canaan* et *Chen Mechan*. Par ailleurs, 24 personnes (dont 18 enfants âgés de 14 à 17 ans*) ont été exécutées par les gangs *Chen Mechan* ou *Pierre VI*, après avoir été accusées de collaborer avec des gangs rivaux.

À partir du 13 mai, une diminution des affrontements a été notée en raison notamment de plusieurs opérations des forces de sécurité. En effet, entre le 13 et 20 mai, au moins cinq opérations policières ont été menées à Sarthe (Cité Soleil) et à Bon Repos, Lathan, Lilavois, Marin et Shadda (Croix-des-Bouquets), au cours desquelles 11 personnes associées aux gangs ont été tuées et 14 autres blessées, toutes des hommes. En outre, six personnes (trois hommes et trois femmes) non associées aux gangs ont perdu la vie et neuf autres (trois hommes, quatre femmes et deux filles, âgées de 12 et 17 ans) ont été blessées par des balles perdues.

Qui plus est, plusieurs incidents impliquant des personnes associées aux gangs ont continué d'être documentés.

Ainsi, entre le 14 et 21 mai, les gangs ont tué au moins 15 personnes (trois femmes associées aux gangs et 12 personnes non associées aux gangs²⁵). Un homme non associé aux gangs a également été blessé.

Parmi les personnes non associées aux gangs qui ont été tuées figurait un garçon de 14 ans. Ce dernier a été atteint par une balle tirée par des personnes associées au gang de *Chen Mechan* alors qu'il tentait de fuir son quartier avec sa famille. Grièvement blessé, il est décédé dans la rue.

** Parmi les 18 victimes figuraient 17 garçons âgés de 15 à 17 ans, exécutés le 11 mai sur ordre du chef du gang de Pierre VI. L'incident a commencé lorsqu'un membre du gang a surpris l'un d'eux en conversation téléphonique avec une personne soupçonnée d'être associée au gang de Canaan. Après avoir appréhendé l'adolescent et fouillé son téléphone, les membres du gang y auraient trouvé les noms de plusieurs jeunes du quartier impliqués dans des conversations mentionnant la possibilité de recevoir de l'argent du gang de Canaan en échange d'informations. Des membres du gang de Pierre VI ont ensuite parcouru les rues et sont entrés de force dans plusieurs maisons afin d'en faire sortir les amis de l'adolescent. Ils ont ensuite exécuté les 17 garçons : 11 d'entre eux l'ont été dans la zone de Pierre VI, dans la cour d'un bâtiment utilisé par le gang, et sept autres dans le quartier de Simon Pelé, où ils ont été emmenés sur une décharge informelle et abattus.*

Source : SDH



Au cours de cette même période, six cas de viols collectifs à l'encontre de cinq femmes et d'une fille de 11 ans ont été également documentés dans les zones de Duvivier, Terre Noire et Pierre VI. Les agressions ont été commises alors que les victimes tentaient de fuir les quartiers affectés par les affrontements, ou à l'intérieur de leur habitation lorsqu'elles y étaient retournées pour récupérer leurs biens.

Le 20 mai, dans un message audio diffusé sur les réseaux sociaux²⁶, un homme se présentant comme le chef du gang de *Terre Noire* a condamné les attaques menées à Cité Soleil par des gangs affiliés à la coalition *Viv Ansanm* contre d'autres groupes membres de cette même coalition. Il a également dénoncé les attaques ciblées contre les personnes non associées aux gangs et la destruction de bâtiments. Selon des sources locales, après ce message, quelques chefs de gangs auraient tenu une visioconférence en vue de conclure une « trêve ». Toutefois, aucun accord n'aurait été trouvé concernant le retrait du gang de *Tokyo* du Village de la Renaissance qui, à la fin du mois de juillet, était toujours établi dans cette zone.

Dans les jours ayant suivi cette « trêve », notamment entre le 22 mai et jusqu'au 3 juin, aucun nouvel affrontement majeur entre les gangs n'a été signalé dans la Plaine du-Cul-de Sac et à Cité Soleil. Cependant, au moins six personnes non associées aux gangs (un homme, quatre femmes et une fille) ont été tuées dans des incidents impliquant des membres de gangs. Certaines de ces victimes ont été exécutées parce qu'elles étaient considérées comme « hostiles » aux gangs ou après avoir été accusés de collaborer avec la police. À titre d'exemple, le 26 mai, une jeune fille de 17 ans a été abattue par le chef de gang de *Pierre VI* parce qu'elle avait envoyé des messages téléphoniques à sa famille indiquant qu'elle voulait quitter son quartier en raison des violences perpétrées par les gangs.

2.4 PHASE 4 : QUATRIÈME VAGUE DE VIOLENCE ARMÉE : DU 4 JUIN AU 31 JUILLET

Au début du mois de juin, les tensions entre gangs se sont poursuivies. Par exemple, le 6 juin, une femme a été abattue par le chef de gang de *Pierre VI* parce qu'elle avait exprimé, au cours d'une conversation dans la rue, de la sympathie à l'égard du gang de la zone de Brooklyn, un quartier où des dizaines de familles en provenance de Pierre VI s'étaient réfugiées pour échapper aux violences.

Il est à noter que, jusqu'alors, le gang de *Brooklyn* n'avait pas été directement impliqué dans les affrontements entre gangs. Pourtant la nomination de plusieurs de ses membres au sein de la municipalité de Cité Soleil au courant du mois de juin exacerba les rivalités avec plusieurs autres gangs, en particulier celui de *Belekou*²⁷.

Dans cet environnement extrêmement volatile, le 13 juin, vers 23h30, peu après le match de la Coupe du monde de football opposant Haïti à l'Écosse, un rassemblement de plus de 300 personnes, en provenance du quartier de Wharf Jérémie (à la frontière des communes de Port-au-Prince et de Cité Soleil), comprenant des membres d'un groupe musical traditionnel de « rara » ainsi que des personnes associées au gang de ce même quartier, a emprunté la route menant au quartier Belekou.

Arrivé à l'entrée de ce quartier, ce groupe musical a été attaqué par des membres du gang de *Belekou*, pour certains positionnés sur les toits d'habitation. Selon des sources locales, cette attaque aurait été ordonnée par le chef du gang de *Belekou*, qui croyait à tort que le défilé de « rara » constituait une diversion orchestrée par le gang rival de *Brooklyn* dans le but de l'attaquer et de le tuer.

Au cours de cet assaut, au moins 61 personnes ont été tuées et 20 autres blessées. Lors d'une première fusillade, 43 personnes²⁸ qui se trouvaient dans la procession ont été tuées, tandis que 20 autres²⁹ ont été blessées. Parmi les victimes figuraient au moins sept enfants, dont le plus jeune avait à peine sept ans. Dans un second temps, 18 autres personnes³⁰ ont été abattues alors qu'elles tentaient de fuir le quartier. Le chef du gang de *Wharf Jérémie*, qui participait au défilé de « rara », aurait échappé de justesse à la mort en se réfugiant dans le quartier voisin de Boston.

En outre, à la suite de la fusillade, au moins 66 personnes (29 hommes, 19 femmes, 11 garçons et sept filles) faisant partie de la procession musicale ont été retenues captives par des membres du gang de *Belekou*. Selon des sources locales, alors qu'elles étaient détenues, neuf femmes et quatre filles ont été victimes de viols commis par des membres du gang de *Belekou*, tandis que sept hommes ont été exécutés. Les autres personnes ont été libérées quelques jours plus tard.

À partir de ce moment, un cycle de violence s'est installé entre les deux gangs, marqué par des affrontements, des enlèvements et des exécutions. Entre le 14 et 20 juin, au moins 45 personnes ont été tuées (huit personnes associées aux gangs et 37 personnes non associées aux gangs) et 25 autres blessées (toutes des personnes non associées aux gangs)³¹ à Cité Soleil. Également, le 14 juin, des membres du gang *Wharf Jérémie* ont enlevé 13 personnes (10 femmes et trois hommes), habitant le quartier de Belekou, alors qu'ils se trouvaient dans un véhicule de transport en commun dans le quartier de Delmas A1 (commune de Delmas). Cinq de ces passagers (toutes des femmes) ont été tuées par des membres du gang de *Wharf Jérémie* le 17 juin. Les raisons pour lesquelles elles ont été spécifiquement prises pour cible n'ont pas pu être établies.

Le déploiement de plusieurs véhicules blindés de la Police nationale d'Haïti (PNH) à l'entrée de la route principale menant à Belekou, entre le 15 et 18 juin, a permis de limiter un tant soit peu cette violence. À leur arrivée, les agents ont échangé des tirs avec des membres du gang de *Belekou*. Trois personnes associées à ce gang ont été tuées, ainsi que deux femmes non associées aux gangs, qui se trouvaient à l'intérieur du marché de Belekou. Trois autres femmes ont été blessées.

Malgré ce déploiement, des affrontements entre les gangs de *Belekou* et de *Wharf Jérémie* se sont poursuivis et se sont étendus en direction du terminal pétrolier de Varreux, empêchant de nombreux camions d'alimenter le reste de la capitale en carburant. Entre le 19 et le 22 juin, ces violences ont fait 20 morts (trois hommes associés aux gangs et 17 autres personnes non associées aux gangs) et 26 personnes blessées non associées aux gangs³². La majorité des victimes ont été touchées par des balles perdues alors qu'elles se trouvaient à leur domicile, notamment dans les quartiers de Brooklyn et de Boston.

Bien que l'intensité des affrontements ait diminué à partir du 23 juin, les tensions sont demeurées élevées entre de différents gangs.

Entre le 29 juin et le 31 juillet, au moins 44 personnes, dont 24 personnes associées aux gangs et 20 personnes non associées aux gangs³³, ont été tuées, et deux femmes, non associées aux gangs, ont été blessées, notamment dans les zones de Belekou et de Simon Pelé. La grande majorité des victimes (44 sur 46) ont été tuées ou blessées dans le cadre d'attaques ciblées. Ainsi, elles ont été visées parce qu'elles ont été soupçonnées de soutenir des gangs rivaux ou accusées d'avoir enfreint les règles imposées par les gangs.



3. ENJEUX ÉCONOMIQUES DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC

La Plaine de Cul-de-Sac, qui se situe à cheval entre les communes de Cité Soleil, de Croix-des-Bouquets et de Tabarre, représente un important enjeu économique et commercial pour les entreprises qui y sont installées, mais aussi pour la gouvernance criminelle des gangs.

Depuis de nombreuses années, les gangs implantés dans la Plaine du Cul-de-Sac, ainsi que leurs soutiens, opèrent selon une logique d'économie criminelle reposant principalement sur l'extorsion des opérateurs économiques, le prélèvement de taxes illégales sur les activités commerciales et le contrôle de certains circuits de transport et d'approvisionnement. Ces activités criminelles permettent aux gangs de générer d'importants revenus illicites tout en consolidant leur influence territoriale et leurs capacités opérationnelles.

Parmi les opérateurs économiques, toujours opérationnels dans la Plaine du Cul-de-Sac, se trouvent la distillerie Rhum Barbancourt, les brasseries de La Couronne et de Séjourné, la Compagnie des Tabacs Comme Il Faut, Flamengo Import-Export (l'un des plus grands importateurs de matériaux de construction en Haïti), BPH Industries (une entreprise qui fabrique des produits alimentaires et de nettoyage), les entreprises de traitement des eaux, E-Power (une compagnie privée de production d'électricité) et le Centre National des Équipements (une entité dépendante du ministre des Travaux publics des transports et de la Communication et chargée de la construction d'infrastructures publiques).

La Plaine du Cul-de-Sac est aussi traversée par deux routes : la Route nationale 1 et la Route 9.

La Route nationale 1 est un axe majeur qui permet aux camions quittant le principal port de conteneurs de la capitale, géré par l'Autorité portuaire nationale (APN) et la compagnie Caribbean Port Services (la principale entreprise privée de gestion de terminaux à conteneurs), et le terminal pétrolier de Varreux, de relier le nord du pays.

Sur un tronçon de cette route, à Marin (Croix-des-Bouquets), le gang de *Chen Mechan* a installé, depuis le début de l'année 2025, un point de contrôle illégal où il extorque les véhicules, notamment les camions de marchandises. La Route 9, parallèle à la Route nationale 1, constitue également une voie alternative menant vers le nord. Sur un tronçon de cette route, à Sarthe et Duvivier, les gangs de *Pierre VI* et *Terre Noire* ont établi depuis 2023 deux points de contrôle illégaux.

Dès son arrivée dans la localité de Village de la Renaissance, le gang de *Tokyo* a établi un autre point de contrôle illégal sur cette même Route 9. Ceci a provoqué une vive opposition des autres gangs qui a mené aux récents affrontements, mais a aussi contribué à la reconfiguration des dynamiques et des alliances entre gangs dans la zone (*voir section 1.2. Gangs impliqués dans les affrontements de la Plaine du Cul-de-Sac et de Cité Soleil, entre le 6 mars et le 31 juillet*).

En mai 2026, les violences enregistrées dans la Plaine du Cul-de-Sac ont poussé les dirigeants des entreprises installées dans cette zone à publier plusieurs communiqués et à engager des échanges avec des acteurs nationaux et internationaux afin d’alerter sur les risques que la persistance de la violence ferait peser sur leurs activités commerciales. À titre d’exemple, dans un communiqué de presse datant du 10 mai³⁴, ils ont dénoncé l’abandon progressif de cette zone stratégique, l’insécurité croissante et les menaces pesant sur leurs activités économiques et logistiques. Quelques jours plus tard, les dirigeants de ces mêmes entreprises ont rencontré le représentant spécial de la Force de répression des gangs (FRG) afin de partager leurs constats sur la dégradation de la situation sécuritaire et l’absence de réponse coordonnée des autorités.



4. RÉPONSE DES AUTORITÉS

Depuis le début des affrontements le 6 mars 2026, au moins 20 opérations des forces de l'ordre visant à rétablir la sécurité ont été documentées dans La Plaine du Cul-de-Sac et à Cité Soleil. Elles ont eu lieu entre le 28 mars et le 12 juillet. La plupart de ces opérations ont été menées sur le terrain par des unités spécialisées de la PNH, notamment la Brigade d'Intervention Motorisée (BIM), la Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale (BOID), la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI), l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO), l'Unité Temporaire Anti-Gang (UTAG) et le « Special Weapons And Tactics » (SWAT). Une opération a été également conduite, le 28 mars, par une société militaire privée au moyen de drones explosifs, ciblant un bâtiment abritant des membres de gangs à Canaan (Croix-des-Bouquets). La Force de répression des gangs (FRG), n'étant pas encore complètement déployée, a mené des patrouilles régulières dans certaines zones de Cité Soleil, mais n'a pas participé à des opérations contre les gangs.

Dans le cadre de ces opérations, au moins 55 personnes ont été tuées (44 personnes associées aux gangs et 11 autres personnes non associées aux gangs) et 41 autres blessées (22 personnes associées aux gangs et 19 personnes non associées aux gangs)³⁵.

Si la majorité des personnes associées aux gangs ont été tuées ou blessées lors d'échanges de tirs avec la police ou par des drones explosifs, les personnes non associées aux gangs ont quant à elles été touchées pour la plupart par des balles perdues alors qu'elles se trouvaient à l'intérieur de leur habitation.

Il est important de rappeler que tout usage de la force létale par les forces de sécurité, y compris par des sociétés privées agissant pour le compte de l'État³⁶, doit être conforme au droit international des droits de l'homme et respecter les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité, de non-discrimination, de précaution et de responsabilité³⁷. Le recours à la force potentiellement létale est limité aux situations où celui-ci est inévitable pour protéger des vies face à une menace imminente, et en dernier recours, lorsque d'autres mesures moins extrêmes, telles que la capture ou la neutralisation non létale, ont été épuisées ou jugées insuffisantes³⁸. L'État demeure responsable de toute utilisation de la force exercée en son nom et a l'obligation de veiller à ce que toute allégation d'usage arbitraire, non-nécessaire ou disproportionné de la force fasse l'objet d'enquêtes rapides, indépendantes, impartiales et efficaces, et à ce que les victimes et leurs familles aient accès à la protection, à des recours effectifs et à des réparations adéquates.

À ce jour, le SDH n'a reçu aucune information indiquant que les autorités ont ouvert des enquêtes afin d'établir les circonstances et les responsabilités relatives aux décès et aux blessures causés lors d'opérations des forces de sécurité, y compris lorsque des enfants ont été touchés.

En outre, ces opérations ont suscité certaines préoccupations parmi les populations locales qui, selon elles, n'auraient ciblé que certains gangs opérant dans la Plaine du Cul-de-Sac. Cette perception découlerait notamment du fait que, dans certains cas, des personnes auraient observé des policiers demander à certains membres de gangs contrôlant Cité Soleil, à l'instar de ceux de *Pierre VI* et de *Terre Noire*, de rester à l'écart des affrontements et de laisser les forces de l'ordre faire face aux gangs des *400 Mawozo*, *Canaan* et *Chen Mechan*.

Par ailleurs, selon des sources locales, les gangs de *Pierre VI* et de *Terre Noire*, estimant ne pas être en mesure de résister durablement aux offensives menées par les gangs des *400 Mawozo*, *Canaan* et *Chen Mechan*, en raison de la supériorité de ces derniers en hommes et en armement, auraient cherché à encourager le maintien de la présence policière dans Cité Soleil ; ceci dans le but d'empêcher de nouvelles attaques de la part de leurs rivaux. À cette fin, ils auraient demandé à la population de nettoyer le sous-commissariat de Duvivier, inoccupé depuis que la police a été contrainte d'abandonner les commissariats de Cité Soleil en 2023 en raison de la violence des gangs. Le 19 mai, des résidents de Duvivier ont ainsi participé au nettoyage de ce bâtiment.

Entre le 14 mai et le 10 juin, le Premier ministre a également rencontré à plusieurs reprises des représentants de la FRG afin de discuter des défis liés au déploiement et aux opérations de cette force. À ces occasions, il a réitéré la nécessité d'un soutien international accru pour garantir un déploiement rapide du personnel de la FRG en Haïti afin de lutter contre les gangs armés et de rétablir la sécurité dans le pays³⁹.

RECOMMANDATIONS

À la lumière de ces constats, les recommandations suivantes sont formulées :

- **À la communauté internationale** : accélérer le déploiement intégral de la Force de répression des gangs (FRG) en Haïti afin de renforcer l'appui aux forces de l'ordre haïtiennes dans la lutte contre les gangs et de contribuer au rétablissement durable de la sécurité, dans le respect du droit international des droits de l'homme.
- **Aux autorités haïtiennes, avec l'appui des partenaires internationaux** : accélérer l'opérationnalisation des deux pôles judiciaires spécialisés, dont l'une sera chargée d'enquêter sur les crimes de masse, notamment les meurtres et les violences sexuelles commis par les gangs.
- **Aux autorités haïtiennes, avec l'appui des partenaires internationaux et les organisations de la société civile** : veiller à ce que toutes les victimes d'abus commis par les gangs armés, en particulier les survivants de violences sexuelles, bénéficient d'un accès effectif à une assistance adaptée à leurs besoins, tout en assurant leur protection contre les menaces, l'intimidation et les représailles.
- **Aux autorités haïtiennes, avec l'appui des partenaires internationaux** : mettre en œuvre la stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion – Réduction de la violence communautaire (SNDDR-RVC) de 2021, en particulier ses dispositions concernant les retours volontaires ou les programmes de rachat d'armes afin de réduire la disponibilité des armes à feu parmi les membres de gangs.
- **Aux autorités haïtiennes, avec l'appui des partenaires internationaux** : déployer des programmes de protection et de promotion sociales dans les zones marginalisées de Port-au-Prince afin de réduire l'adhésion aux gangs, souvent perçus comme la seule option d'accéder à des ressources économiques et à des opportunités de subsistance.
- **Aux autorités haïtiennes** : veiller à ce que les opérations menées par les forces de sécurité soient conformes aux normes internationales applicables en matière d'usage de la force ; assurer la redevabilité en mettant en place ou en renforçant des mécanismes efficaces pour enquêter sur toute violation des droits de l'homme qui pourrait découler des opérations de sécurité ; et garantir aux victimes un accès effectif à la justice, ainsi qu'à des recours et réparations adéquats.
- **Aux États de la région** : renforcer et augmenter le nombre des inspections des cargaisons à destination d'Haïti sur leur territoire, y compris dans les ports maritimes et les aéroports, conformément aux résolutions 2653 (2022), 2699 (2023), 2752 (2024) et 2794 (2025) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui imposent un embargo sur les armes.

Annexe I : Données sur les personnes tuées et blessées et principaux lieux d'affrontements entre gangs dans la Plaine du Cul-de-Sac et autres zones de la commune de Cité Soleil, entre le 6 mars et 31 juillet 2026

Commune	Localités	Personnes tuées et blessées lors des affrontements	Total victimes
Cité Soleil	Pierre VI et Terre Noire	• 242 morts (15 personnes non associées aux gangs et 227 personnes associées aux gangs) • 198 blessés (20 personnes non associées aux gangs et 178 personnes associées aux gangs)	440
	Belekou	• 132 morts (81 personnes non associées aux gangs et 51 personnes associées aux gangs) • 31 blessés (28 personnes non associées aux gangs et 3 personnes associées aux gangs)	163
	Fourgy	• 48 morts (17 personnes non associées aux gangs et 31 personnes associées aux gangs) • 56 blessés (20 personnes non associées aux gangs et 36 personnes associées aux gangs)	104
	Duvivier	• 57 morts (22 personnes non associées aux gangs et 35 personnes associées aux gangs) • 20 blessés (toutes des personnes non associées aux gangs)	77
	Brooklyn	• 26 morts (toutes des personnes non associées aux gangs) • 29 blessés (toutes des personnes non associées aux gangs)	55
	Sarthe	• 41 morts (28 personnes non associées aux gangs et 13 personnes associées aux gangs) • 3 blessés (toutes des personnes non associées aux gangs)	44
	Simon Pelé	• 9 morts (4 personnes non associées aux gangs et 5 personnes associées aux gangs)	9
	Cazeau	• 3 morts (associés aux gangs) • 2 blessés (associés aux gangs)	5
	Drouillard	• 1 mort (personne non associée aux gangs) • 3 blessés (personnes non associée aux gangs)	4
	Village de la Renaissance	• 2 morts (personnes associées aux gangs) • 2 blessés (personnes non associées aux gangs)	4
	Blanchard	• 3 morts (personnes non associées aux gangs)	3
	Larousse	• 2 morts (personnes non associées aux gangs)	2
	Boston	• 2 morts (personnes non associée aux gangs)	2
	Martial	• 1 mort (personne non associée aux gangs)	1
	Carrefour Vincent	• 1 mort (personne non associée aux gangs)	1

Commune	Localités	Personnes tuées et blessées lors des affrontements	Total victimes
Croix-des-Bouquets	Lilavois et Marin	14 morts (6 personnes non associées aux gangs et 8 personnes associées aux gangs) 13 blessés (6 personnes non associées aux gangs et 7 personnes associées aux gangs)	27
	Shadda	6 morts (une personne non associée aux gangs et 5 personnes associées aux gangs) 10 blessés (3 personnes non associées aux gangs et 7 personnes associées aux gangs)	16
	Canaan	10 morts (une personne non associée aux gangs et 9 personnes associées aux gangs)	10
	Bon Repos	6 morts (4 personnes non associées aux gangs et 2 personnes associées aux gangs)	6
	Marassa	1 mort (personne associée aux gangs) 4 blessés (une personne non associée aux gangs et 3 personnes associées aux gangs)	5
	Doudonne	2 morts (personnes associées aux gangs) 1 blessé (une personne non associée aux gangs)	3
	Moleya	3 morts (associés aux gangs)	3
	Lathan	2 blessés (toutes des personnes non associées aux gangs)	2
	Santo	1 mort (personne non associée aux gang)	1
	Sicot	1 blessé (personne non associée aux gangs)	1
	Total		988

ANNEXE II : MÉTHODOLOGIE

Le processus de collecte des données aux fins du présent rapport a suivi une procédure rigoureuse de documentation et de vérification, conformément aux Normes méthodologiques relatives à la conduite des activités de monitoring des droits de l'homme et d'établissement des faits des Nations Unies.

La méthodologie de vérification des informations collectées a reposé sur un processus de triangulation rigoureux, permettant de distinguer les différentes personnes tuées et blessées. Cette méthodologie s'appuie sur plusieurs sources indépendantes et complémentaires. Les informations ont été recueillies auprès de différentes sources, notamment des victimes, des témoins, des sources ouvertes, des prestataires de services et des rapports d'organisations nationales et internationales de droits de l'homme. L'équipe a assuré la fiabilité des sources et la validité des informations recueillies.

D'abord, les informations recueillies auprès de sources communautaires, des témoins oculaires des incidents, ainsi que des membres de famille des victimes ont permis d'identifier nominativement les personnes appartenant aux gangs connus dans les zones affectées par les attaques. Dans certaines circonstances, des funérailles ont été organisées, permettant de confirmer certains décès.

L'analyse des circonstances des incidents a constitué un autre élément important de vérification. Les personnes appartenant aux gangs ont opéré en groupe lors des attaques et des affrontements. En conséquence, les décès les concernant sont fréquemment survenus de façon groupée. En revanche, les personnes non associées aux gangs sauf lors d'attaques d'envergure (comme pour celle du 16 juin à Belekou) ont été tuées ou blessées de manière isolée par des balles perdues.

Des signes distinctifs observés lors des affrontements ont aussi permis d'affiner l'identification des victimes. Les personnes appartenant aux gangs portent souvent des signes de reconnaissance tels que des rubans rouges, des mouchoirs attachés aux bras ou des vêtements aux couleurs spécifiques du gang.

L'ensemble de ces informations ont été recoupées avec celles de tiers indépendants, y compris des prestataires de services non directement liés aux sources du SDH, mais ayant accès aux personnes touchées par les événements.

Enfin, un autre niveau de vérification a consisté à analyser et corroborer les données collectées avec les rapports des organisations partenaires, afin de garantir la cohérence et la précision des informations. L'équipe a assuré la fiabilité des sources et la validité des informations recueillies. L'équipe a appliqué le standard des motifs raisonnables pour établir que les faits se sont déroulés tels qu'ils sont décrits et, lorsque des conclusions juridiques en sont tirées, que ces faits remplissent tous les éléments constitutifs d'une violation.

L'équipe a estimé que cette norme était respectée lorsqu'elle était convaincue d'avoir recueilli un ensemble d'informations fiables et cohérentes, corroborées par d'autres sources, sur la base desquelles une personne raisonnable et habituellement prudente aurait des raisons de croire qu'un tel incident ou comportement s'était effectivement produit.

Dans certains cas, le processus de corroboration prend du temps. Par conséquent, à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles, les conclusions relatives aux victimes peuvent être révisées et le nombre de victimes peut évoluer.

L'équipe a accordé une attention particulière au principe de « ne pas nuire », en s'assurant que toutes les interactions avec les sources étaient soigneusement évaluées afin d'éviter tout risque d'impact négatif sur les individus et les organisations. Autre, des mesures ont été prises pour garantir confidentialité des échanges.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] La zone connue sous le nom de la « Plaine du Cul de Sac », située à l'ouest de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, est composée des localités de Duvivier, Pierre VI, Sarthe et Terre Noire (Cité Soleil), centre-ville de Croix-des-Bouquets et les zones de Bon Repos, Canaan, Carrefour Marassa, Cité Doudoune, Duval, Lilavois, Marin, Santo et Shadda (Croix-des-Bouquets) et Cazeau, Clercine, Croix-des-Missions et Damien (Tabarre).

[2] 613 personnes tuées (214 personnes non associées aux gangs dont 91 hommes, 74 femmes, 37 garçons et 12 filles ; et 399 personnes associées aux gangs : 391 hommes et huit femmes) et 375 personnes blessées (139 personnes non associées aux gangs dont 74 hommes, 37 femmes, 11 garçons et 17 filles ; et 236 associées aux gangs, tous des hommes). Les victimes parmi les enfants, en particulier ceux recrutés par les gangs, restent difficiles à documenter, notamment en raison des difficultés à établir avec précision l'âge de celles-ci dans certaines circonstances. Par conséquent, la désagrégation du SDH pourrait ne pas être exhaustif.

[3] 137 femmes et 11 filles ; l'âge des 28 autres survivantes n'a pas pu être établi au moment de la publication du présent rapport.

[4] Médecins Sans Frontières (12 mars 2026). « Haïti : MSF contrainte d'évacuer son hôpital de Cité Soleil et d'y suspendre temporairement ses activités », disponible sur <https://www.msf.fr/communiqués-presse/haïti-msf-contrainte-d-evacuer-son-hopital-de-cite-soleil-et-d-y-suspendre-temporairement-ses-activites>. Les activités de l'hôpital de MSF ont repris le 1^{er} juin 2026.

[5] Organisation internationale pour les migrations (OIM) (23 mai 2026). « Haïti — Suivi des Urgences 93.2 — Mise à jour sur les déplacements liés aux affrontements armés à Cité Soleil (10 - 22 mai 2026) », disponible sur <https://dtm.iom.int/node/64796>

[6] Entre 2022 et 2024, les principales violences menées par les gangs criminels s'articulaient autour de deux alliances rivales. La première alliance se nommait le G9 an Fanmi e Alye (G-9), une coalition dont le porte-parole était Jimmy Chérizier, chef du gang de Delmas 6, et parmi laquelle figuraient les gangs suivants : Belekou, Boston, Pierre VI, Terre Noire et Simon Pelé (commune de Cité Soleil), Delmas 6 et Tokyo (commune de Delmas), Ti Bois, Base Pilate, Krache Dife, La Saline et Wharf Jérémie (commune de Port-au-Prince) et Chen Mechan (commune de Tabarre). La seconde alliance s'appelait le G-PèP et était composée des gangs suivants : Brooklyn (commune de Cité Soleil), 400 Mawozo et Canaan (commune de Croix-des-Bouquets), Grand Ravine, Les Argentins et Village de Dieu (commune de Port-au-Prince) et Kraze Baryè (commune de Tabarre).

[7] Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (1990). « Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois », adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, La Havane, Cuba, disponible sur <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/basic-principles-use-force-and-firearms-law-enforcement>

[8] Ibidem 39, principe 9 et Comité des droits de l'homme, Observation générale no 36, par. 12.

[9] Parmi les 402 personnes tuées figuraient : 247 personnes non associées aux gangs dont 163 hommes, 81 femmes, un garçon et deux filles ; et 155 personnes associées aux gangs, tous des hommes). Parmi les 254 personnes blessées figuraient 119 personnes non associées aux gangs dont 73 hommes et 45 femmes et un garçon, et 135 personnes associées aux gangs, tous des hommes.

[10] France Info (14 février 2024). « Haïti : la distillerie Barbancourt contrainte à suspendre ses activités bénévoles », disponible sur <https://la1ere.franceinfo.fr/martinique/haïti-la-distillerie-barbancourt-contrainte-a-suspendre-ses-activites-benevoles-1464966.html>

[11] Bien que la création de cette coalition ait été annoncée en septembre 2023 par Jimmy Chérizier, chef du gang de Delmas 6, dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, Viv Ansanm ne semble avoir été véritablement activée qu'en février 2024.

[12] 932 personnes associées aux gangs ont été tuées (917 hommes et 15 femmes) et 307 autres blessés (293 hommes, 12 femmes et deux garçons) entre le 1^{er} décembre et le 31 mars 2026 lors des opérations de forces de sécurité dans les communes de Delmas et de Port-au-Prince.

[13] Voir l'annexe I pour une ventilation détaillée par catégorie de victimes et lieu des incidents.

[14] 557 personnes tuées (203 personnes non associées aux gangs dont 87 hommes, 68 femmes, 36 garçons et 12 filles ; et 354 personnes associées aux gangs dont 346 hommes et huit femmes), et 334 blessées (120 personnes non associées aux gangs dont 67 hommes, 27 femmes, 11 garçons et 15 filles ; et 214 personnes associées aux gangs : tous des hommes).

[15] 55 personnes tuées (11 personnes non associées aux gangs dont quatre hommes, six femmes et un garçon ; et 44 personnes associées aux gangs, tous des hommes) et 41 blessées (19 personnes non associées aux gangs dont sept hommes, 10 femmes et deux filles ; et 22 personnes associées aux gangs, tous des hommes).

[16] Un homme.

[17] 74 personnes tués (20 non associées aux gangs dont 10 hommes, cinq femmes, deux garçons et trois filles ; et 54 associées aux gangs, tous des hommes) et 76 personnes blessées (40 non associées aux gangs dont 27 hommes, cinq femmes, trois garçons et cinq filles ; et 36 associées aux gangs, tous des hommes).

[18] Ces affrontements ont principalement eu lieu dans les zones de Blanchard et de Fourgy (Cité Soleil), ainsi que Marin et Sicot (Croix-des-Bouquets).

[19] 16 personnes tuées (six hommes, cinq femmes, deux garçons, trois filles) et 21 blessées (neuf hommes, quatre femmes, trois garçons et cinq filles).

[20] Quatre personnes tuées (quatre hommes) et 19 blessées (18 hommes et une femme).

[21] Cinq personnes associées aux gangs (tous des hommes) et deux personnes non associées aux gangs (deux garçons âgés de 17 ans).

[22] 117 personnes tuées (110 personnes associées aux gangs : 105 hommes et cinq femmes ; et sept autres personnes non associées aux gangs : quatre hommes et trois femmes) et 125 autres blessées (110 personnes associées aux gangs : tous des hommes ; et 15 personnes non associées aux gangs : huit hommes et sept femmes).

[23] Entre le 23 avril et 9 mai, au moins 22 personnes ont été tuées (13 hommes associées aux gangs et neuf autres personnes non associées aux gangs : cinq hommes, deux femmes et deux filles). Deux personnes (un homme et une femme) non associées aux gangs ont aussi été blessées.

[24] 147 personnes tuées (114 personnes associées aux gangs : tous des hommes ; et 33 personnes non associées aux gangs : six hommes, huit femmes, 18 garçons et une fille) et 75 blessés (68 personnes associées aux gangs : tous des hommes ; et sept personnes non associées aux gangs : quatre hommes, une femme et deux garçons).

[25] Six hommes, deux femmes, trois garçons et une fille.

[26] Facebook, disponible, au 25 mai 2026, sur <https://web.facebook.com/reel/907906748942514>

[27] Au cours du mois de juin, au moins cinq hommes, identifiés par des sources locales comme associés au gang de Brooklyn, ont été nommés au sein du conseil municipal ou du Département des affaires sociales de la commune de Cité Soleil.

[28] 113 hommes associées au gang de *Wharf Jérémie* (tous des hommes) et 30 personnes non associées aux gangs (neuf hommes, 14 femmes et sept garçons).

[29] 20 personnes non associées aux gangs (15 hommes, trois femmes et deux garçons).

[30] Sept hommes associés au gang de *Wharf Jérémie* et 11 personnes non associées aux gangs (sept hommes et quatre femmes).

[31] 45 personnes ont été tuées (huit personnes associées aux gangs, tous des hommes ; et 37 personnes non associées aux gangs dont 21 hommes, 13 femmes, deux garçons et une fille) et 25 autres blessées (toutes des personnes non associées aux gangs dont cinq hommes, six femmes, quatre garçons et 10 filles).

[32] 17 personnes non associées aux gangs tuées (six hommes, six femmes, trois garçons et deux filles) et 26 autres personnes non associées aux gangs blessées (neuf hommes, cinq femmes, quatre garçons et huit filles).[33] 44 personnes tuées (24 associées aux gangs, toutes des hommes ; et 20 non associées aux gangs dont 11 hommes, huit femmes et une fille).

[33] 44 personnes tuées (24 personnes associées à des gangs, toutes des hommes ; et 20 personnes non associées à des gangs, dont 11 hommes, huit femmes et une fille).

[34] Delphine Gardère (10 mai 2026), publication sur X : <https://x.com/DelphineGardere/status/2053512117047713886>

NOTES DE BAS DE PAGE

[35] 55 personnes ont été tués : 44 associées aux gangs, tous des hommes ; et 11 autres non associées aux gangs dont quatre, six femmes et un garçon), et 41 autres ont été blessées (22 personnes appartenant aux gangs, tous des hommes ; et 19 autres non associées aux gangs dont sept hommes, 10 femmes et deux filles).

[36] Selon le Groupe de travail des Nations Unies sur l'emploi de mercenaires, les États sont responsables des agissements des sociétés de sécurité privées et militaires auxquelles ils confèrent le pouvoir d'exercer des prérogatives gouvernementales, telles que le recours à la force ou la détention, ou qui agissent sous leurs instructions, leur direction ou leur contrôle. Les entreprises qui exercent ces fonctions sont soumises aux mêmes obligations internationales en matière de droits de l'homme que la police nationale ou les autres forces de sécurité de l'État. Les États ont donc le devoir de prévenir, d'enquêter, de punir et de réparer les exécutions sommaires et les autres violations graves commises par les entreprises opérant sous leur juridiction, Groupe de travail sur l'utilisation des mercenaires, A/HRC/51/25.

[37] HCDH (2020). « Lignes directrices des Nations Unies basées sur les droits de l'homme portant sur l'utilisation des armes à létalité réduite dans le cadre de l'application des lois », disponible sur https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Guidance-on-Less-lethal-Weapons-HR_PUB_20_1_FR.pdf

[38] Ibidem.

[39] Haïti Libre (15 mai 2026). « PM of Haiti visited the base of the Gang Supression Force », disponible sur <https://www.haitilibre.com/en/news-47517-pm-of-haiti-visited-the-base-of-the-gang-supression-force.html>